

Cheffes de groupes Les Verts et
Les Socialistes
Chefs de groupes Parti Démocrate Chrétien
et Parti Libéral radical

Genève, le 3 novembre 2014



Mesdames et Messieurs les
Membres du bureau
Monsieur Antoine Droin
Président
Grand Conseil du canton de Genève

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 10.11.14	Session GC: 13-14.11.14
Président <input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100) <input type="checkbox"/>
Correspondance GC <input checked="" type="checkbox"/>	Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat <input type="checkbox"/>	Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Objet: Séance GC 10.10.14	
Copie à:	

Par porteur

Événements lors de la séance du 10 octobre 2014

Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Monsieur le Président,

Nous avons été particulièrement choqués par les événements survenus lors de la séance plénière du 10 octobre 2014 et nous tenions à vous le faire savoir.

Le comportement volontairement provocateur du deuxième vice-président du Grand Conseil n'est pas tolérable. Autant, lorsque les débats sont animés, nous pouvons admettre des haussements de voix, des propos enflammés tenus à chaud, autant nous n'acceptons pas qu'un député s'octroie le droit de changer les règles acceptées de tous, à savoir que les députés comme les membres du bureau prennent la parole uniquement après en avoir reçu l'invitation du président et à leur place dans l'hémicycle. Non content de perturber le bon déroulement de la séance par ses cris, le deuxième vice-président a de plus interrompu les travaux du parlement par des gestes déplacés (taper avec violence sur le pupitre des Conseillers d'Etat) et par une obstruction physique (se tenir debout au milieu de la salle en hurlant).

Cette façon d'agir est particulièrement inconvenante, d'autant qu'étant personnellement concerné par la loi traitée en tant que Conseiller administratif d'une commune, le deuxième vice-président aurait dû avoir le bon sens de s'abstenir d'intervenir dans les débats (art. 24 de la loi portant règlement du Grand Conseil).

Nous ne pouvons accepter que cette même personne et une grande partie de son groupe politique tentent depuis de faire croire que le parlement et son Président ne respectent pas la démocratie.

C'est justement parce que nous croyons en cette démocratie parlementaire que nous tenons également par ce courrier à remercier le bureau et son Président sur la manière dont ont été menés les débats concernant le projet de loi 11256 modifiant la LEDP. Vous avez géré la situation chaotique générée par le 2ème vice-président de manière digne et correcte comme le prouve clairement l'archive vidéo de cette séance.

Après examen détaillé de cette soirée, il apparaît sans aucune ambiguïté que le Président a en tout instant respecté le règlement, tant sur la manière de faire voter en troisième débat l'amendement disponible en page 11 du rapport - ce qu'il n'a pas manqué de rappeler avant le vote - que sur la manière de gérer la perturbation à la bonne tenue de la séance. Le Président a, en effet, agi de manière nuancée et conforme aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Par contre, nous condamnons fermement l'attitude irrespectueuse envers les institutions du deuxième vice-président et d'une partie de son groupe qui ont voulu empêcher physiquement une exécution d'une décision du bureau.

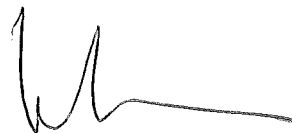
En vous réitérant nos remerciements, nous vous garantissons de tout notre soutien dans votre difficile tâche de bureau et présidence du Grand Conseil genevois.

Nous apprécierons que vous donniez lecture de ce courrier à la prochaine séance plénière du Grand Conseil.

Nous prions de croire, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments distingués.



Sophie Froster Carbonnier
Cheffe du groupe Les Verts



Lydia Schneider Hausser
Cheffe du groupe Socialiste



Bertrand Buchs
Chef du groupe Démocrate-Chrétien

Serge Hilpold
Chef du groupe Libéral-Radical

